



RECU EN PREFECTURE

Le 15 décembre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20221208-D00703410-DE

Publié le : 15/12/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 8 décembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 1<sup>er</sup> décembre 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR (à compter de la question n° 6), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 34), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 7), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire :**

Mme Annaïck CHAUVET

**Étaient absents :**

Mme Marie ETEVENARD, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO

**Procurations de vote :**

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 3), Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Guillaume BAILLY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Cyril DEVESA à Mme Fabienne BRAUCHLI (à compter de la question n° 8), Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Valérie HALLER à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Christine WERTHE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 7), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Benoît CYPRIANI, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT, M. Anthony POULIN à M. François BOUSSO, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 7).

**OBJET :** 33. Cession à Grand Besançon Métropole (GBM) de la parcelle cadastrée section LR n° 18 (site ex-station Oil France) 3 rue du Luxembourg

**Cession à Grand Besançon Métropole (GBM)  
de la parcelle cadastrée section LR n° 18 (site ex-station Oil France)  
3 rue du Luxembourg**

**Rapporteur : Mme Anne Vignot, Maire**

	Date	Avis
Commission n° 2	22/11/2022	Favorable unanime

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet d'inviter le Conseil Municipal à se prononcer sur la cession au profit de GBM de la parcelle d'assiette de l'ex-station Oil France sise 3, rue du Luxembourg au prix de 279 453,66 €.

Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) a pour ambition de conforter l'axe Nord / Sud « Ile de France-Cassin » de Planoise, esquissé dans le Programme de Renouvellement Urbain n° 1, notamment en améliorant qualitativement l'entrée du quartier par la rue du Luxembourg.

Les évolutions structurantes inscrites au NPRU pour cet axe en entrée de quartier sont :

- la création d'une coopérative du numérique, vitrine des métiers du numérique rayonnant bien au-delà du quartier de Planoise,
- la rénovation du centre commercial et la création d'un pôle de santé, agissant sur l'attractivité commerciale et le service à la population en matière de santé du secteur, voire du quartier.

L'ex-station Oil France située 3, rue du Luxembourg, cadastrée section LR n° 18, désaffectée depuis 2015 se situait au milieu de cet axe. Le NPRU de Planoise préconisait son acquisition et sa démolition afin de conforter le stationnement dans ce secteur et de libérer un espace constructible attractif pour l'implantation d'une future activité économique.

C'est la raison pour laquelle la Ville de Besançon a saisi l'opportunité de son acquisition en 2019 au prix de 65 750 €.

L'acte d'acquisition prévoyait que la commune devrait : libérer le site de ses occupants illégaux (bâtiments squattés), déconstruire les bâtiments et ouvrages existants, dépolluer le site en fonction de sa destination future. Ces trois obligations sont aujourd'hui remplies.

La Ville de Besançon et GBM ont convenu que le foncier libéré devait à présent être cédé à GBM puisque les deux destinations projetées (stationnement et locaux d'activités) relèvent de la compétence de la Communauté Urbaine.

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) pour obtenir l'estimation de la valeur vénale du bien à céder, à savoir un terrain nu classé en zone UM du Plan Local d'Urbanisme d'une surface de 1 500 m<sup>2</sup>.

Cette estimation en date du 3 novembre 2022 a fixé la valeur vénale à 60 000 €.

Il a toutefois été convenu que cette opération devait être neutre budgétairement pour la Ville de Besançon, ce qui implique que le prix de vente soit constitué par l'ensemble des coûts supportés par cette dernière (prix d'achat de la station, frais d'actes, coûts hors taxe liés à la libération des lieux, à la démolition et à la dépollution...) soit un montant de 279 453,66 €.

**SITE ex STATION OIL France**

Bilan des dépenses prises en charge par la Ville de Besançon au 28/10/22

	Nature	Tiers	Date	Montant imputé Ville
Acquisition foncière par Ville de Besançon	Montant acquisition		26/04/2019	65 750,00 €
	Frais d'acte		26/04/2019	2 527,82 €
Phase diagnostic	Rapport diagnostic amiante plomb 1	GROBOST	17/12/2019	2180 € HT
	Compléments rapport diagnostic amiante plomb 2	GROBOST	10/01/2020	458 € HT
	Rapport diagnostic pollutions sols	DEKRA	22/01/2020	10 820 € HT
Occupation illégale	Frais juridiques suite occupation 2021	DSC avocats	2021-2022	396 € HT
	Frais juridiques suite occupation 2021	DSC avocats	2021-2022	540 € HT
	Frais huissier	ACTALAW	19/10/2021	240 € HT
	Frais huissier	ACTALAW	21/12/2021	52,62 € HT
	Frais huissier	ACTALAW	08/08/2022	393,89 € HT
	Gardiennage	AMSI Sécurité	févr-22	8 976 € HT
Travaux	Travaux de dépollution et déconstruction	HEITMANN TP	avril-juin 2022	129 935,20 € HT
	Avenant marché de travaux	HEITMANN TP	juil-22	57 578,02 € HT
<b>TOTAL</b>				<b>279 453,66 €</b>

Les termes de la transaction sont les suivants :

- cession à GBM de la parcelle cadastrée section LR n° 18 d'une contenance de 1 500 m<sup>2</sup> au prix de 279 453,66 €,
- prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur.

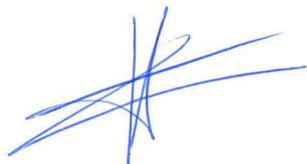
L'emprise cédée est enregistrée à l'inventaire sous le numéro BAT-B87601.

La recette sera encaissée sur la ligne 77.824.775.00501.30100.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- se prononce favorablement sur la cession de la parcelle cadastrée au profit de GBM aux conditions ci-dessus énoncées,
- autorise Mme la Maire, ou l' élu délégué, à signer l'acte notarié à intervenir.

La Secrétaire de séance,



Annaïck CHAUVET,  
Adjointe

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

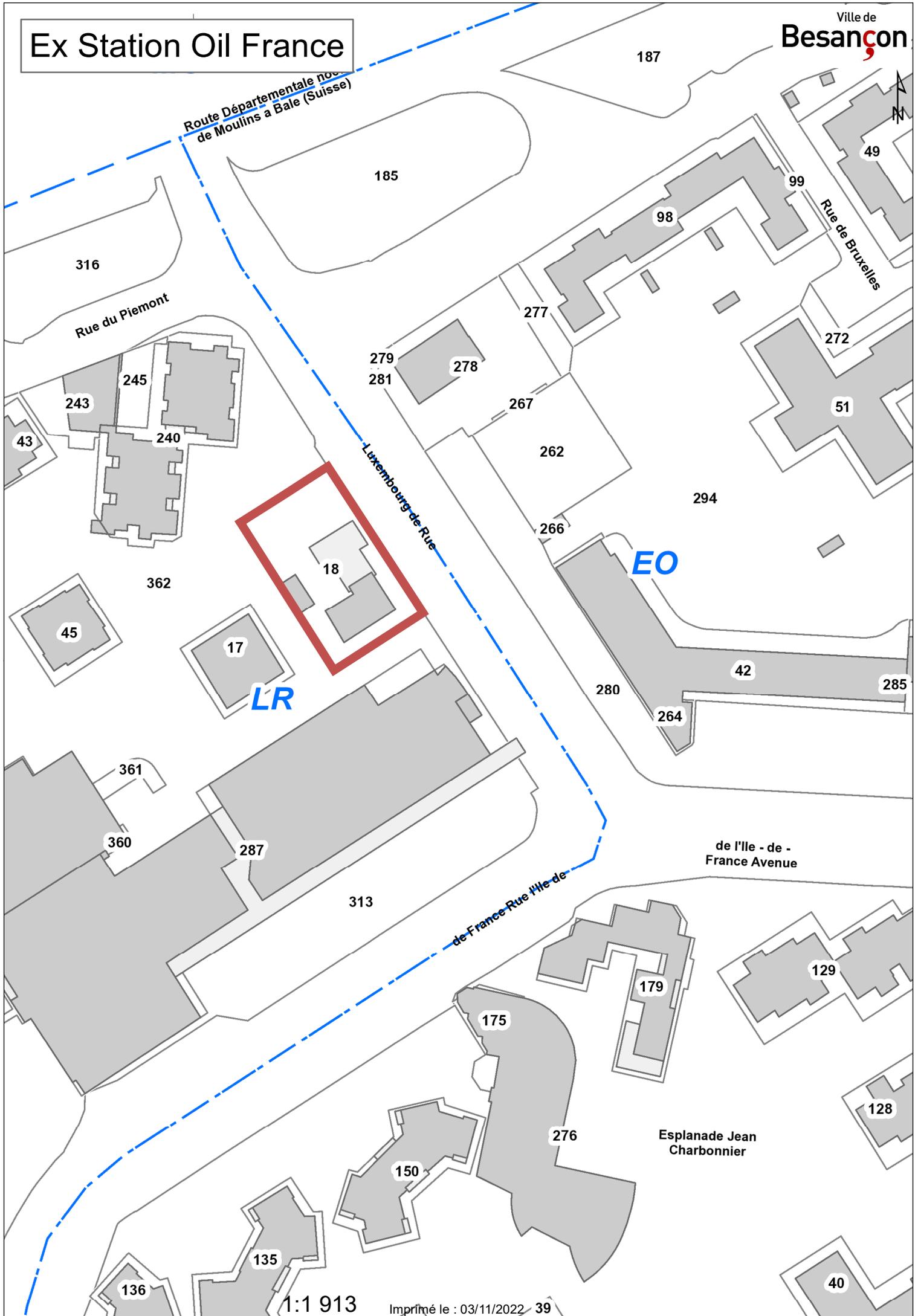
Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

# Ex Station Oil France

Route Départementale n°  
de Moulins à Bale (Suisse)



© Ville de Besançon 2022

\* Données cartographiques sous réserve de modifications